

ONU : l'avortement sélectif des filles augmente en Europe

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 7 janvier 2013



C'est une étude des Nations unies qui l'affirme : le nombre des avortements sélectifs des filles va croissant en Europe, une tendance qui se lit dans les statistiques de naissance où les garçons sont de plus en plus sur-représentés. L'Inde, la Chine et autres pays « émergents » n'ont plus l'apanage de ces tristes statistiques rendues possibles par l'existence de ce qu'il est convenu d'appeler « l'interruption volontaire de grossesse » : dès lors qu'elle est légale à la demande, en effet, pourquoi se priver ?

Sans vraiment de surprise on notera que c'est dans des pays européens à forte présence musulmane que cette préférence « culturelle » pour les garçons se traduit par un surcroît de naissances « mâles » : en Albanie, il en naît 112 pour 100 filles ; au Kosovo la proportion est de 110 pour 100 ; au Montenegro, 109.

Le taux ordinairement constaté à travers le monde est de 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, un déséquilibre dû à la prévoyance de la nature – pour ne pas dire la Providence – pour compenser la plus forte mortalité des bébés et des enfants mâles et aboutir, dans une région donnée, à l'équilibre entre hommes et femmes.

Les experts de l'ONU attribuent l'asymétrie au fait que dans les cultures « archaïques » des pays balkaniques comme l'Albanie, le Kosovo, le Montenegro, le garçon est perçu comme l'héritier du clan et celui qui va le perpétuer, alors que la fille en se mariant va renforcer un autre clan. A quoi s'ajoutent la pauvreté et le statut social inférieur de la femme dans ces régions... (Tiens, pourquoi ?)

Si l'avortement sélectif des filles demeure interdit, la source de cette information, [Deutsche Welle](#) en langue espagnole, affirme de manière intéressante qu'en Albanie on tirerait argument des avortements illégaux en augmentation, sans doute pour répondre à la demande de sélection, pour justifier les avortements légaux. Air connu.

Mais le journal souligne que d'autres pays européens sont touchés par le phénomène. Le sexe des enfants à naître n'étant connu qu'à partir des 14 semaines révolues de gestation, date à laquelle l'avortement est illégal dans beaucoup de pays européens, ilon parle ainsi d'un « tourisme d'avortement » qui s'organise entre le Danemark et la Suède où l'opératiojn est légale jusqu'à 18 semaines.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)